

District Meurthe et Moselle Sud de Football
Nouveaux groupes SENIORS 2015 / 2016
(suite décision Bureau du Comité de Direction du jeudi 16 juillet 2016)

PREMIERE DIVISION

1D A

Atton Fc
Champigneulles Rc 2
Custines Malleloy Es 2
Ecrouves Fc
Fléville Loisirs
Frouard Pompey Om
Gd Couronné As
Gondreville As
Houdemont FC
Lay Bouxières
Saulxures
Villers Cos 2

1D B

Baccarat Sc
Blâmont As Mjc
Laneuv. Marainv. As
Ludres As 2
Lunéville Fc 2
Lunéville Sixte Es
Ncy Olympique
Ncy Pichon Mjc
Neuves Maisons 2
Réhainviller Hérim.
Vallée Madon Es
Viterne Et Madon

2D A

Baccarat Sc 2
Bayon Roville Es
Blainville Dam Ac 2
Chanteheux Am
Croismare Gas
Dombasle Fc 2
Gerbéviller Esp
Seichamps Fc
Lunéville Fc 3
St Clément Gas
Varang St Nic As 2
Vézelize Gs

DEUXIEME DIVISION

2DB

Champigneulles Rc 3
Jeandelaincourt Us
Liverdun Ftm
Maxéville Fc 2
Ncy Ht Du Lièvre 2
Nomeny Fc
Pont A Mousson Es
Pulnoy Fc 2
Heillecourt Es 2
St Max-Essey Fc 2
Thiaucourt Gs
Vandoeuvre Us 3

2D C

Blénod Cs & O Pam 3
Dommartin As
Haroué Benney Gs 3
Laneuv La Madel Es
Laxou Sapinière Af 2
Malzéville Sc
Ncy St Nicolas Es
Richar Fla MÉR Mes 2
Toul Fc 2
Toul Jeunes Citoyens
Villers Cos 3
Villey St Etienne As 2

TROISIEME DIVISION

3D A

Bicqueley Es
Ecrouves Fc 2
Entente Sud 54
Gondreville As 2
Jaillon Usi
Liverdun Ftm 2
Neuves Maisons Gs 3
Pt St Vincent Fc
Toul Jeunes Citoyens 2
Vallée Madon Es 2
Vézelize Gs 2
Villey St Etienne As 3

3D B

Art Boss.Lenon. 1
Champigneulles Rc 4
Dombasle Fc 3
Laneuv La Madel Es 2
Ncy Mahorais Asj
Ncy Vieille Ville As
Rosières Us
St Clément Laronxe GAS 2
Saulxures Asc 2
Seichamps Fc 2
Tomblaine Gsa
Varang St Nic As 3

3D C

Atton Fc 2
Brin S/ Seille Fus
Faulx Fr
Frouard Pompey OM 2
Gd Couronné As 2
Jeandelaincourt Us 2
Lay Bouxières 2
Mailly/Seille Fjep
Marbache B.D. Ol.
Montauville Ajse 1
Pont A Mousson Es 2
Thiaucourt Gs 2

3D D

Badonviller Celles
ACBD 3
Charmois Es
Cirey/Vezouze Fc.
Croismare Gas 2
Einville Af
Laneuv. Marainv. As 2
Lunéville Sixte Es 2
Magnières Fjep
Montois Fc 1
Réméréville Fc
Thiaville Oms Fc 1

Conformément aux articles 188, 189 et 190 des règlements généraux de la Fédération Française de Football, 4.1.3. "Appels" des règlements généraux de la Ligue Lorraine de Football, et 4.5 des RG du District Meurthe et Moselle Sud de Football, les présentes décisions sont susceptibles d'appel par l'intéressé ou son club, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement identifiable avec entête du club, en suivant, selon les cas, l'une des procédures suivantes :
Devant la commission régionale d'appel de la Ligue Lorraine de Football

Délai : 10 jours ⁽¹⁾ à compter du jour de la première présentation de la lettre recommandée de notification.

(1) Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

(2) Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet, soit le jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres.....). Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions fermes.